



Newsletter N°3 – Mai 2025

Peut-on faire confiance à l'IA dans une salle d'audience ?

L'image d'une intelligence artificielle prononçant un jugement paraît encore relever de la science-fiction. Pourtant, le débat n'est plus théorique : certains pays expérimentent déjà des outils d'aide à la décision judiciaire, comme l'Estonie. Faut-il y voir une révolution prometteuse, ou une menace pour la justice telle que nous la connaissons ? Plus encore : jusqu'où peut-on accorder notre confiance à une IA dans une salle d'audience ?

1) L'IA comme assistant, pas comme juge

L'intelligence artificielle a déjà fait son entrée dans le monde judiciaire, mais dans un rôle d'assistante silencieuse. Elle est capable d'analyser rapidement des milliers de décisions, d'identifier des tendances jurisprudentielles, ou de proposer des rapprochements entre des affaires similaires. Ces capacités d'analyse accélèrent un travail de recherche qui prendrait des heures, voire des jours, aux juristes.

Mais il faut rappeler un point fondamental : l'IA n'a pas de conscience, pas de



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com



Newsletter N°3 – Mai 2025

sens de la justice ni de compréhension des nuances ou faiblesses humaines. Elle manipule des probabilités, pas des valeurs.

Dans un procès, les décisions ne dépendent pas seulement de la lettre de la loi, mais aussi des circonstances particulières, de l'équité et parfois même de la compassion des magistrats.

Ces dimensions immatérielles échappent à un algorithme, aussi sophistiqué soit-il.

Conclusion : l'IA peut accélérer et enrichir la préparation, mais elle ne peut pas – et ne doit pas – se substituer au jugement humain.

2) Le risque omniprésent des biais

Une IA n'est jamais neutre. Elle apprend à partir de données existantes, et ces données reflètent les biais de la société qui les a produites. Si un modèle est entraîné sur des décisions judiciaires qui contiennent, par exemple, des inégalités de traitement selon l'origine sociale ou le genre, il risque de reproduire et même d'amplifier ces biais.

Là réside un danger majeur : un outil censé "objectiver" l'analyse pourrait en réalité consolider des discriminations invisibles. Dans un tribunal, une telle dérive serait intolérable.



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com



Newsletter N°3 – Mai 2025

Des garde-fous existent : audit régulier des modèles, transparence sur les données utilisées, obligation de traçabilité. Mais il faut être lucide : aucun système ne sera jamais totalement exempt de biais. D'où la nécessité d'un contrôle humain constant, capable de réintroduire la nuance et l'équilibre.

3) Une aide précieuse pour les juristes

Plutôt que d'imaginer une IA rendant des jugements, il faut la voir comme un outil d'aide à la décision.

- **Pour les magistrats** : elle peut fournir un panorama rapide des jurisprudences applicables, signaler les divergences d'interprétation, ou encore suggérer des références doctrinales.
- **Pour les avocats** : elle peut aider à préparer un argumentaire, détecter des points faibles dans un dossier, générer des simulations de stratégie procédural ou recherché la jurisprudence adéquate.
- **Pour les justiciables** : elle peut vulgariser le langage juridique et rendre plus accessibles certains mécanismes complexes.

Dans tous ces cas, l'IA ne prend pas de décision. Elle fournit des éléments de travail, que le professionnel reste libre d'accepter, de rejeter ou de compléter.



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com



Newsletter N°3 – Mai 2025

Elle agit comme un “assistant augmenté” qui décharge du travail mécanique et permet de se concentrer sur l’essentiel : le raisonnement et la plaidoirie.

4) Peut-on faire confiance à l’IA dans un procès ?

La confiance repose sur 3 conditions :

1. Transparence : il doit être possible de comprendre comment l’outil a produit sa suggestion. Une “boîte noire” opaque est inacceptable dans un contexte judiciaire.

2. Traçabilité : les données sources doivent être identifiables, afin de vérifier les fondements d’une analyse.

3. Encadrement humain : une IA ne doit jamais être laissée seule. Son rôle doit être strictement subordonné au contrôle et à la validation d’un professionnel du droit.

La question n’est donc pas “faut-il bannir l’IA des tribunaux ?”, mais “comment l’utiliser sans en trahir l’esprit ?”.



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com



Newsletter N°3 – Mai 2025

5) Le rôle central des juristes

Ce contexte ouvre paradoxalement une opportunité majeure pour les juristes. Loin de les marginaliser, l'IA leur confie un rôle renforcé : celui de garants de l'éthique, de la conformité et du bon usage des technologies.

- Les magistrats devront veiller à ce que les outils utilisés en audience respectent les principes fondamentaux du procès équitable.
- Les avocats devront apprendre à manier ces technologies pour défendre leurs clients avec efficacité, tout en dénonçant les biais éventuels.
- Les universitaires et chercheurs en droit auront un rôle essentiel pour analyser ces évolutions et proposer des correctifs juridiques.

En d'autres termes, la justice du futur ne sera pas automatisée, mais augmentée. Et ce sont les juristes qui en définiront les limites et les usages.

6) Pour aller plus loin

Si vous souhaitez mieux comprendre ces enjeux, 1 ouvrage peut vous accompagner :



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com



Newsletter N°3 – Mai 2025

- « IA : Prenez le pouvoir » – un guide pratique qui permet d'expérimenter l'IA dans son quotidien, sans expertise technique.

- Actuellement, j'écris mon 2eme livre sur l'IA appliqué au droit – vous y trouverez une analyse accessible et concrète des usages de l'IA dans le domaine juridique, avec un regard critique et pragmatique.

Conclusion

L'IA dans une salle d'audience soulève autant d'espoirs que de craintes. La vérité est simple : elle ne remplacera pas le juge, mais elle changera le quotidien du juriste. L'avenir ne sera pas celui d'une justice automatisée, mais d'une justice outillée, où la technologie sert à mieux préparer, mieux éclairer, mieux expliquer.

La confiance, dans ce contexte, ne se donnera pas à la machine, mais à ceux qui sauront l'utiliser avec rigueur.



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com